

CARTE D'IDENTITE DE L'ECONOMIE DE COMMUNION

1. L'Economie de Communion (EdeC) est un mouvement international dont le but est de **réaliser et de rendre visible une société humaine qui prend modèle sur la première communauté chrétienne** de Jérusalem, où « *ils étaient un seul cœur et une seule âme et nul parmi eux n'était dans le besoin* » (Actes 4). Il vise à réduire la pauvreté grâce au partage et à la communion.
L'EdeC, initiée en 1991 par Chiara Lubich, fondatrice du Mouvement des Focolari, contribue à la fraternité universelle, à ce que « **tous soient un** » (Jn. 17,21).
2. Ceux qui adhèrent à l'EdeC s'engagent à vivre, avec l'aide de la spiritualité de l'Unité proposée par le Mouvement des Focolari, les valeurs et la culture de la communion, à la fois personnellement et dans les organisations dans lesquelles ils agissent. Ils s'engagent en particulier à faire pénétrer à tous les niveaux, dans le monde économique, la culture du don et de la communion, par les idées qu'ils proposent et par leur manière de vivre.
3. L'Economie de communion implique tous les acteurs économiques : entrepreneurs, employés, cadres, consommateurs, épargnants, chercheurs ; et toutes les personnes écartées du circuit économique.
4. Les premiers acteurs de l'EdeC sont les entreprises, quelle que soit leur forme juridique, même à but non lucratif, qui décident dans leur pratique d'adopter la culture de communion et le partage des bénéfices pour les buts de l'EdeC, au-delà des partenaires de l'entreprise.
5. La coordination de l'EdeC est assurée par une commission locale reliée à la commission centrale mise en place par le Mouvement des Focolari.
6. La demande d'adhésion à l'EdeC de la part de personnes individuelles ou d'institutions est adressée à la commission locale, qui l'accepte à condition que les points suivants soient respectés:
 - a) un engagement sérieux de la part de l'entrepreneur à entamer un chemin de communion, non seulement personnellement mais comme expression de la communauté de l'entreprise, avec la commission EdeC locale, et avec tout le mouvement EdeC local et international.
 - b) l'ouverture à destiner les bénéfices de l'entreprise, quand il y en a :
 1. aux personnes en situation de pauvreté ;
 2. à la formation à la culture du don à travers la spiritualité de communion du Mouvement des Focolari ;
 3. au développement de l'entreprise, et si nécessaire au versement de dividendes aux associés ;
 - c) la cohérence avec les buts de l'EdeC en visant une gouvernance d'entreprise et un management (cf. document *Lignes pour conduire une entreprise*), inspirés par la fraternité et ouverts à l'action de Dieu.

- d) la volonté de faire rayonner l'Esprit de l'EdeC en particulier par le témoignage personnel .
 - e) la relation avec les personnes en situation de pauvreté conçue et vécue sur un plan d'égalité, de réciprocité, de communion.
7. Conformément à son inspiration d'origine, l'EdeC suscite la création de Pôles d'activités, insérés dans les Cités-pilote du Mouvement des Focolari. Les pôles, concrétisation de l'EdeC dans une région ou un pays où l'EdeC a atteint un degré de maturité suffisant, permettent la visibilité de l'EdeC et du témoignage commun de toutes les entreprises adhérant à l'EdeC.
 8. L'EdeC donne naissance à un laboratoire d'idées et de pensée, le « *Mouvement économique* », qui établit un dialogue fécond avec la culture contemporaine, et en particulier avec la réflexion et l'innovation dans l'économie. Par cet aspect, l'EdeC se rattache à un des buts spécifiques du Mouvement des Focolari, qui est de « *dialoguer avec la culture et les réalités humaines, en les pénétrant de sagesse chrétienne* ».
 9. L'EdeC coopère, à tous les niveaux, avec les différentes initiatives de l'Eglise catholique, des autres Eglises, des différentes religions, et de la société civile et politique pour lesquels elle cherche à être ferment d'unité.